

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 25 mars 2013

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN
MM. les conseillers Claude WEISS, Jacky JACOB, Mathieu DURINGER, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Bernard RIEHL, Valentin GEBHARDT, Marc KLEIN, Charles MEHL

Absents excusés : M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
M. Philippe OBRECHT qui donne procuration à M. Christian RICHERT jusqu'à son arrivée
M. Jacky HARTSTREISEL

Absent non excusé : ./.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

8) Lotissement « LES TERRASSES DE LA ZORN » à Schwindratzheim

Entrée de M. Philippe OBRECHT à 20h25.

1-2-3-4 et 5) Adoption des comptes de gestion et administratif 2012 et du budget primitif 2013

Examinés dans le détail lors de la commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 11 mars 2013, les résultats 2012 et prévisions 2013 sont repris avant d'être soumis au vote de l'assemblée.

Après avoir adopté le compte de gestion du Receveur, Mme Gaby MICHEL et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil procède à l'élection d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif et sur proposition du Maire, désigne à cet effet, M. Christian RICHERT, 1er adjoint.

Le compte administratif dont la balance générale des résultats 2012 se présente comme suit est adopté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement	765 415,61 €
Recettes de fonctionnement	1 497 431,31 €
Excédent de fonctionnement	732 015,70 €
Dépenses d'investissement	1 128 895,82 €
Recettes d'investissement	650 652,78 €
Déficit d'investissement	478 243,04 €
Excédent global de clôture	253 772,66 €

En matière de fiscalité, crise oblige, les mesures de restriction perdurent et se renforcent. Le paiement du FNGIR qui à l'origine devait être dégressif, a été

recalculé à 150 974 € en 2012, au lieu des 144 055 € annoncés. L'Etat baisse sa dotation de base (DGF) d'un point, à 178 901 € pour 2013 mais compense encore globalement les recettes, arrêtées sur la situation de 2010 (impôts locaux et dotations de l'Etat). Un trop perçu de fiscalité 2011 est à rembourser (4 649 €). Les prévisions de produits des différentes nouvelles impositions locales à percevoir par la commune en 2013, ont été communiquées comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 85 721 €
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 26 774 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 24 253 €
- Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 1 530 €.

Ces recettes viendront s'ajouter au produit des trois taxes locales (TH, TFB, TFNB), auquel on prélèvera ensuite le montant du FNGIR.

Par son vote, la commune a réaffirmé sa volonté de vouloir ajuster ses taux à la moyenne nationale de la strate démographique des communes de même importance et poursuivre ainsi l'effort sur la fiscalité, lui permettant de maintenir un niveau de recettes cohérent avec sa politique d'investissement, face aux nombreux engagements choisis ou imposés et sans pour autant négliger la part de fonctionnement qui en dépend par le biais des attributions des aides de l'Etat. En effet, en dehors de ceux déjà inscrits et programmés, un chiffrage rapide des projets à entreprendre dans les trois années à venir, avoisine 500 à 600 000 € de travaux « annexes ».

Il est donc proposé de revoir les taux à la hausse, proportionnellement pour les quatre taxes à 4%, comme l'an dernier. Ils sont fixés comme suit :

T.H. : 14,71%	T.F.B. : 9,44%	T.F.N.B. : 41,79%	C.F.E. : 18,56%
---------------	----------------	-------------------	-----------------

Cette proposition est adoptée par 17 voix pour et 1 contre (M. KLEIN).

Le budget primitif 2013 présenté par le maire, s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 293 742,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 047 055,00 €

Le budget primitif 2013 est adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. KLEIN), tenant compte d'une affectation de l'excédent de fonctionnement 2012, comme suit:

- Report à nouveau créditeur (au fonctionnement) : 253 771,70 €
- Affectation en réserves (à l'investissement) : 478 244,- € pour couvrir le déficit d'investissement.

La réfection des logements collectifs de la gendarmerie est à présent achevée et un crédit de 135 000 € a été inscrit au budget 2013 pour solder les travaux et réaliser les aménagements extérieurs. Pour la voirie et l'éclairage public, le budget respectif de 50 000 € pour les réfections ponctuelles et extensions de foyers lumineux a été reconduit en 2013. Dans le cadre de la programmation des projets à inscrire au Contrat de Territoire du Pays de la Zorn pour la période 2013-2015, la commune a confirmé son souhait de faire réaliser en priorité, les travaux de réhabilitation et d'extension du centre culturel avec la création d'une bibliothèque et d'une nouvelle mairie, conformément à sa décision du 03 décembre 2012. Un crédit de 82 700 € est prévu en 2013 pour amorcer ce chantier, dont les travaux débiteront concrètement en 2014, après accord des divers organismes sollicités pour le financement. Malgré une période propice à l'emprunt (taux historiquement bas), les capitaux ne seront appelés qu'en cas de besoin en 2014 mais une renégociation des emprunts en cours, notamment les plus récents, est engagée

pour cette année. Outre les quelques investissements de matériels inscrits au budget pour environ 10 000 €, la commune doit financer des extensions de réseaux eau et assainissement dans la rue des Vosges et de la République pour un montant global de 65 000 €.

6) Création d'emplois de rédacteurs

En vue de permettre la nomination d'un agent pouvant prétendre aux grades supérieurs de rédacteur dans le cadre de l'avancement de grade, il est proposé de créer deux emplois permanents à temps complet, l'un de rédacteur principal de 2^{ème} classe, l'autre de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Ces postes pourront être pourvus par Mme Isabelle ZILLER, rédacteur, en 2013 pour le premier et en 2014 pour le suivant.

En terme de rémunération, Mme le Maire précise que Mme ZILLER ne change pas de catégorie d'emploi et que les écarts de salaire sont fixés en conséquence.

Adopté à l'unanimité

7) Approbation de la modification simplifiée N°1 du POS de Schwindratzheim

A l'issue de la consultation publique où aucune observation n'a été enregistrée, le projet de modification simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune de Schwindratzheim est soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant diffusion.

Il est rappelé que cette décision est attendue par les services de la DDT pour valider la demande d'aménager du Cabinet JC SCHMITT, l'instruction du dossier arrivant à terme le 23 avril 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la 1^{ère} modification simplifiée du POS de SCHWINDRATZHEIM.

Adopté à l'unanimité

8) Lotissement «LES TERRASSES DE LA ZORN » à Schwindratzheim

A la suite de la décision d'approbation de la modification simplifiée du POS de Schwindratzheim, qui précise notamment le destinataire de l'emplacement réservé B2 (bassin d'orage au sud de la RD421), à savoir la commune, la DDT remet logiquement en cause le financement de toutes les opérations qui ne sont pas incluses dans le périmètre de l'aménageur et qui de ce fait, ne peuvent normalement pas lui être imputées.

Electricité de Strasbourg a ainsi émis un avis favorable sous condition du financement par la commune, de l'extension du réseau électrique entre la rue des Vergers et le périmètre de l'opération qui se chiffre à 6 696,66 € TTC.

Au vu de ces éléments, la commune est invitée à se prononcer par délibération sur son engagement à financer les éventuelles opérations de ce type, cette pièce étant à verser au dossier en cours d'instruction.

Après discussion, le conseil décide d'inscrire au budget communal, par décisions modificatives selon besoin, les crédits nécessaires aux extensions de réseaux nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement de la future zone d'habitation « Les Terrasses de la Zorn ».

Adopté à l'unanimité

9) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain bâti, situé 23 rue des Vosges appartenant à Madame Suzanne DIEBOLD de BRUMATH (Bas-Rhin), au profit de Monsieur Ludovic HUTIN et de Madame Sophie SCHULTZ de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- Mme le Maire informe l'assemblée que le projet de construction 51 rue du Gal. Leclerc, pour la création d'un collectif de 10 logements par la SCI « Les Jardins » et qui avait déjà été validé dans un premier temps en 2009, a été revu et corrigé. Le nouveau permis de construire devrait être délivré prochainement. Un autre projet se prépare et concerne le terrain (consorts TIEFENAUER) 24 rue de la Zorn. L'aménageur pressenti pour la réalisation (Immobilier WODLING), projette d'y créer un complexe de collectifs avec le bailleur ICF, d'une vingtaine de logements répartis en deux ou trois unités sur les 30 ares, dans le respect des règles du POS et en préservant l'arrière des parcelles. Compte tenu de la bonne desserte du village et de la proximité de la gare, ces logements seront prioritairement attribués à des cheminots, pour une part au moins, selon l'intérêt du bailleur.
- Communauté de Communes du Pays de la Zorn : la loi de décentralisation du 16/12/2012 portant sur la réforme des collectivités, prévoit une nouvelle répartition des sièges à pourvoir au sein des assemblées intercommunales. Celle-ci sera proportionnelle au nombre d'habitants des communes avec un minimum d'un délégué par village. Pour la Com/Com du Pays de la Zorn, le nombre de délégués passerait à 42 au lieu des 56 en place actuellement. Une délibération à prendre avant juin 2013, pourrait augmenter ce nombre de 10%. Pour Schwindratzheim, cela se traduirait par 4 délégués. Affaire à suivre.

Séance close à 21h50.